

**Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :**

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

## Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

### ORDRE DU JOUR de la rencontre du 10 décembre 2013

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 22 octobre 2013;
4. Présentation de la politique « P-38-SE »
5. Présentation des services de la CSRN;
6. Remise de la politique « P-49-SE »
7. Aides technologiques;
8. Questions diverses;  
10.1 \_\_\_\_\_  
10.2 \_\_\_\_\_
9. Informations diverses;
10. Courrier;
11. Frais de déplacement et de gardiennage;
12. Date de la prochaine rencontre : 18 février 2014;
13. Levée de l'assemblée.